

Protection des biens culturels

Comment offrir une famille aux œuvres orphelines?

Un colloque organisé les 4 et 5 février par l'Université de Genève et la Fondation Gandur pour l'art réunit trente experts sur la question des objets d'art sans papiers.

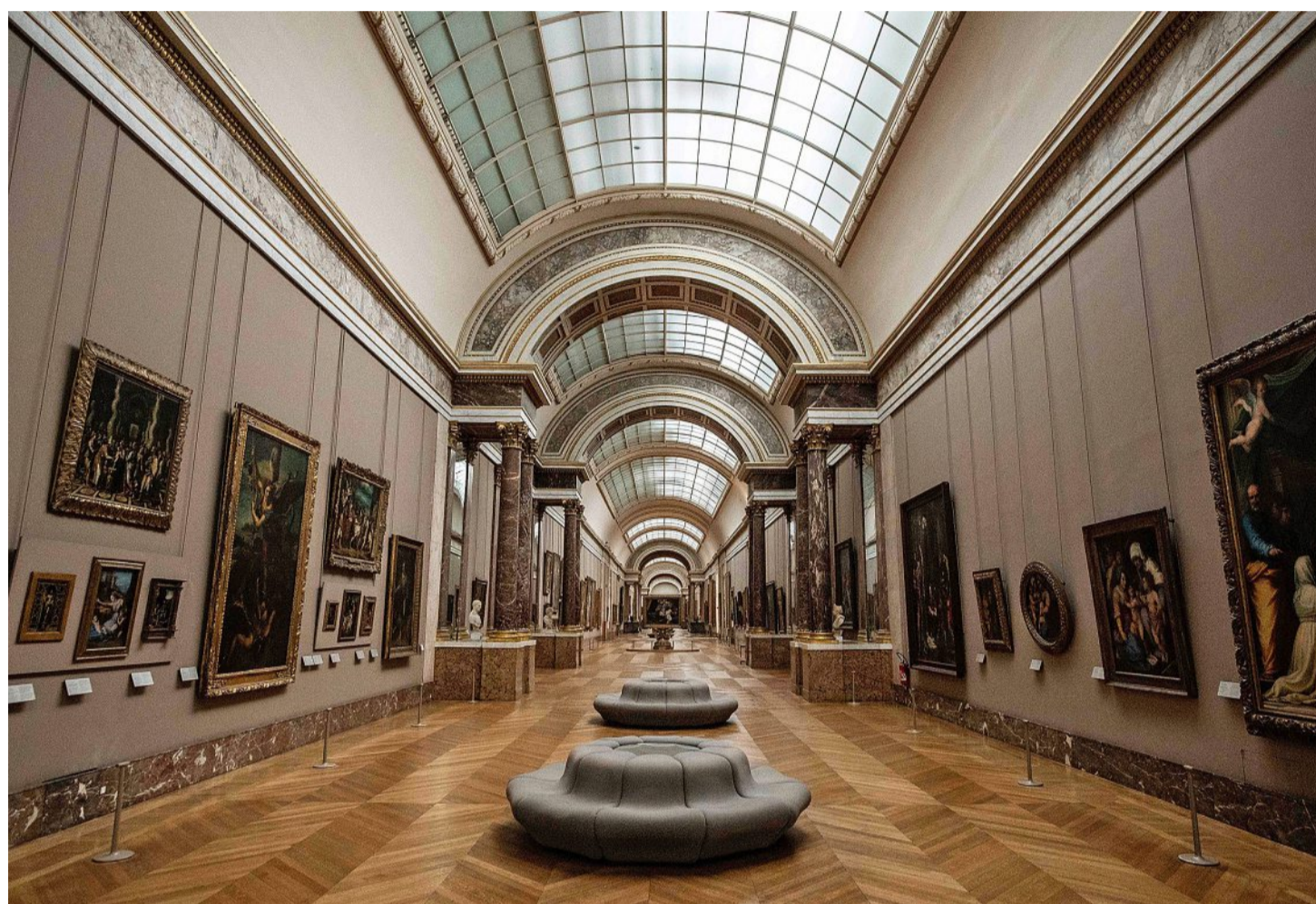
Pascale Zimmermann

Ils sont des milliers à hanter les musées et les collections privées, objets d'art sans papiers dont la lignée n'est pas établie. Comment sont-ils arrivés là? Y a-t-il des cadavres dans le placard de leur propriétaire? Que doit-on en faire? En droit, on les appelle des «œuvres orphelines». Un colloque international leur est consacré, les 4 et 5 février, à l'instigation de la chaire UNESCO en droit de l'art de l'Université de Genève, UNIDROIT (Institut international pour l'unification du droit privé) et la Fondation Gandur pour l'art (FGA).

Ce congrès, précautions sanitaires obligent, se tiendra en ligne; gratuit, ouvert à tous sur inscription, il convoque trente experts: juristes, historiens de l'art, archéologues, conservateurs de musées, collectionneurs, galeristes, policiers spécialisés dans la répression des fraudes et responsables de la protection du patrimoine éclaireront la thématique sous tous les angles. «Il y a énormément d'œuvres orphelines de par le monde, dans les musées et les collections privées, plus on creuse, plus on en trouve», résume Marc-André Renold, professeur à l'Université de Genève, détenteur de la Chaire UNESCO en droit international de la protection des biens culturels et directeur du Centre du droit de l'art. Et partout on creuse, car la préservation des biens culturels est aujourd'hui une préoccupation centrale afin, notamment, de barrer la route au trafic illicite d'œuvres d'art et d'antiquités, qui sert à financer le terrorisme.

Sans pedigree, pas d'avenir

Ces œuvres orphelines - pièces archéologiques, ethnographiques, tableaux, sculptures, objets d'art décoratifs - sont hébergées depuis des décennies, voire des siècles, dans les institutions ou chez des particuliers. Vous en avez peut-être une au mur de votre salle à manger, acquise par votre arrière-grand-père tout à fait légalement



Les œuvres d'art sans papiers sont légions dans les musées et dans les collections privées. MARTIN BUREAU/AFP

ou reçue en cadeau... mais sans trace. Tant qu'elle reste accrochée chez vous, aucun souci, à part ac-

quiescences, à part accorder le papier peint aux tons du tableau. «C'est souvent à la deuxième génération que les pro-

blèmes surgissent, relève Marc-André Renold. Un collectionneur décède, et ses héritiers

veulent vendre ou donner les pièces dont ils se retrouvent dépositaires. S'ils ne possèdent pas de documents attestant l'origine des objets, leur provenance et la date de leur acquisition, ils auront le plus grand mal à les faire accepter par une maison de vente aux enchères ou un galeriste. Aucun d'eux ne prendra le risque de mettre sur le marché une pièce de provenance douteuse.»

Sans pedigree, votre tableau de famille, si beau soit-il, se verra également refoulé à la porte des musées. Legs et dons sont eux aussi examinés à la loupe. Le cas s'est présenté récemment avec une toile inédite de Gustave Courbet offerte au canton du Jura. Marc-André Renold, consulté par les autorités jurassiennes pour délivrer un avis sur la question, raconte: «Ce tableau a été légué par

Hugo Berthold Saemann à sa mort en octobre 2015. Dans la famille depuis plusieurs années, ce «Paysage du Jura» était inconnu des spécialistes et ne figurait pas dans les catalogues raisonnés de l'œuvre de Courbet. L'Office jurassien de la culture a eu la puce à l'oreille, car une cousine du défunt se souvenait qu'il l'avait reçu en cadeau, en 1939, en Allemagne. Là, bip-bip-bip, toutes les alarmes se sont mises à sonner!»

Tête humaine oubliée

Le Jura mandate un historien de l'art, Niklaus Güdel, afin de mener l'enquête: la toile serait-elle un faux? Une œuvre spoliée par les nazis? Du côté de l'histoire, il ne trouve rien de suspect. Sous l'angle juridique, Marc-André Renold ne débusque aucun lézard. «J'ai donc conseillé au Jura d'accepter ce legs mais, pour être tout à fait politiquement correct, sous réserve que quelqu'un vienne un jour avec la preuve par A + B que le tableau a été volé ou spolié à sa famille.» Ce charmant «Paysage du Jura» est à présent sorti de la clandestinité.

Tout comme l'est cette tête d'homme originaire d'Afrique australe, oubliée dans les collections anthropologiques de l'Université de Genève, sans passeport ni étiquette. «Nous avons contacté des universitaires dans certains pays africains qui tous nous ont dit: «Gardez-la! Si elle revient chez nous, cela va nous attirer des ennuis et susciter peut-être des tensions entre tribus.» Alors, se souvient le professeur Renold, le rectorat a décidé de placer la tête dans un petit cercueil et de procéder à son inhumation au cimetière Saint-Georges.»

Colloque international

«Quel avenir pour les œuvres orphelines?» les 4 et 5 février, diffusé gratuitement en visioconférence (français et anglais avec traduction simultanée). Programme sur art-law.org et inscription jusqu'à lundi sur formulaire.unige.ch

Manuel de bonne conduite et nouvelle formation

Après le colloque genevois, les experts ont prévu de se retrouver à Rome en décembre, afin de rédiger des directives internationales, sorte de manuel de bonne conduite concernant les œuvres orphelines. Deux Conventions internationales de protection des biens culturels existent déjà, celle de l'Unesco datant de 1970 et celle d'UNIDROIT, de 1995. En Suisse, la Loi sur le transfert international des biens culturels (LTBC) protège ceux-ci de tout commerce illicite depuis 2003

Mais de très nombreux objets d'art sans papiers sont arrivés dans les musées ou les collections privées avant ces textes. «Des directives permettraient aux collectionneurs et responsables d'institutions de prendre toutes les garanties avant d'acquiescer ou d'accepter une pièce, souligne Marc-André Renold. Ils rempliraient ainsi ce que l'on nomme leur devoir de diligence, une notion très importante en droit de l'art.» S'efforcer d'établir la filiation

d'une pièce devient de plus en plus fréquent et un nouveau métier se développe: chercheur.euse de provenance. Il s'agit d'historiens.nes de l'art travaillant comme des enquêteurs sur les archives, documents, catalogues d'expositions et de ventes aux enchères. L'Université de Genève ouvre à la rentrée de septembre un nouveau cursus en droit international du patrimoine culturel, sanctionné par un CAS (Certificate of advanced studies). **P.Z.**

Lassé du virtuel, le Verbier Festival mise sur la scène cet été

Musique classique

Martin Engstroem dévoile l'affiche 2021, avec ses starts et un plan de protection draconien.

«Nous avons été parmi les premiers à comprendre qu'il ne serait pas possible de mettre sur pied le Verbier Festival en 2020, et aujourd'hui nous sommes parmi les premiers à faire notre retour en force.» Fidèle à sa volonté d'aller plus vite que la musique, Martin Engstroem, fondateur et directeur du festival, avait déjà annoncé en novembre la tenue de sa 28^e édition cet été, avec un possible retour à une sorte de normalité, mais sujet à

d'importants aménagements sanitaires.

Un coup d'œil sur le programme pourrait faire croire que rien n'a changé: les orchestres sont au rendez-vous sous la direction de chefs prestigieux, dont Valery Guerguiev et Antonio Pappano. Les solistes vedettes aussi (Kissine, Jansen, Schiff, Debargue, Say, Bell, Goerne...), les jeunes talents (Mao Fujita), les *master classes* et les événements décontractés de la série Unlimited. Verbier ne se résigne pas à se replier sur la scène locale.

Pourtant, alors que d'autres festivals de musique classique s'approprient aussi à présenter leurs affiches estivales (Lavaux Classic du 10 au 13 juin, Menuhin

Festival Gstaad du 16 juillet au 4 septembre, Septembre musical du 18 au 30 septembre), il est intéressant de dresser la liste des mesures de protection envisagées dans la station valaisanne, qui risquent bien de se décliner partout. Avec un mot d'ordre qui s'impose: adaptation!

Jauges limitées

Verbier part du principe que le public pourra de nouveau se réunir cet été, en respectant des règles de distanciation physique. Pour la grande salle des Combins, l'intégralité des gradins sera installée, pour un total de 1700 places, mais seulement 1085 sont mises en vente. «Nous avons réuni assez de moyens pour pro-

poser une édition normale, estime Martin Engstroem, et nous tournerons si nous arrivons à vendre 80% des billets écoulés en 2019. Nous prions pour que le public nous soutienne par sa présence.»

«Une situation extraordinaire pousse à trouver des solutions créatives, avance Martin Engstroem. Nous présenterons 73 concerts, davantage que d'habitude, sans entracte et d'une durée moyenne de septante minutes.» Le renoncement aux entractes pour limiter les attroupements et le brassage du public va très probablement se généraliser. Le Menuhin Festival de Gstaad, qui présente sa programmation le 1^{er} février, part aussi sur ce format.

À Verbier, le public aura souvent la possibilité d'assister à deux concerts par soir, à 18 heures et à 20h15 aux Combins ou à 20 heures à l'église. «Notre vœu est que le public séjourne plusieurs jours à Verbier, insiste le directeur artistique, et qu'il profite de l'offre unique proposée sur place.»

En collaboration avec Unisanté, le Centre universitaire de médecine générale et de santé publique de Lausanne, le festival développe un protocole de santé publique de grande envergure. Il distingue trois familles: les musiciens, le staff et les bénévoles, et le public. Les jeunes musiciens des orchestres, qui vivront côte à côte toute la durée du festival, bénéficieront d'un dépistage groupé.

Depuis l'année dernière, le Verbier Festival a beaucoup misé sur l'offre en ligne. Martin Engstroem a été un pionnier dans ces supports: «Nous sommes le festival classique qui mise le plus sur le streaming et nous allons continuer à le faire. Mais on en a quand même ras-le-bol du virtuel. Il est temps que la culture reprenne sa place sur scène. Il y aura des artistes à Verbier cet été!»

Matthieu Chenal

Verbier, divers lieux du 16 juillet au 1^{er} août. Billetterie ouverte. Le festival prévoit des remboursements facilités si nécessaire www.verbierfestival.com